

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DE L'ABONNEMENT... ÉDITION QUOTIDIENNE... ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE...

PRIX DES ANNONCES... Six lignes, première insertion... Chaque insertion suivante...

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 23 AVRIL 1877.

TRESOR DE L'ABBAYE (SUITE DE PATIRA)

Les sans-culottes ayant pillé, ravagé, détruit, se précipitent de nouveau dans la salle; alors se passe une scène odieuse; des mains brutales relèvent du pavé sur lequel elles s'étaient étendues les Calvairiennes dépossédées de leur asile, et les gardes nationaux les chassent, comme un troupeau qui n'a plus ni pasteur ni bergerie.

Sous leurs voiles religieuses pleuraient; elles s'attachaient à la robe de leur supérieure, demandant au Seigneur de prendre leur vie avant de les arracher à leur sainte-clôture.

Une seule calvairienne s'était trouvée dans l'impossibilité de rejoindre ses sœurs... Maintenez contre la muraille par une main de fer, elle se vit enlever son voile, et une voix qu'elle ne reconnut pas d'abord murmura à son oreille:

—Loise de Matignon, c'est moi!

—La Calvairienne leva des yeux éperonnés.

—Gael de Coetquen! murmura-t-elle.

—J'avais bien dit que je te disputerai à Dieu.

—Vous me tuerez, dit sœur Adélaïde, j'attends la mort et je la bénis.

—Tu vivras, Loise de Matignon, les vœux sont brisés.

—Dieu les garde.

—Les hommes les dénoient.

—J'y tiens plus qu'à mon existence.

—Viens, la liberté t'ouvre la porte de cette prison.

—J'en veux faire ma tombe.

Gael arracha sœur Adélaïde à la porte intérieure qui servait d'appui, et la saisissant par les poignets, il la traîna sur le sol.

En ce moment un mouvement de recul s'opéra dans la foule. Une voix tonnante s'éleva, dominant les sanglots, les clameurs et les cris, et un homme dont le seul aspect troubla les sans-culottes passa au milieu des groupes et gagna la cour du monastère.

—Qu'est-ce que cela signifie? demanda-t-il. Ai-je donné l'ordre d'investir le couvent des Calvairiennes, la loi est votée, et je serai le premier à la faire respecter, mais jusqu'à présent je n'ai rien dit, rien commandé, ni moi, ni mes secrétaires...

—Citoyen, dit Annibal en se redressant, ce fait n'est pas de notre compétence.

—On ne m'a pas consulté, ajouta Scévola d'une voix lugubre.

—Grâce! pitié! s'écria Adélaïde, en s'échappant des mains de Gael.

—Qui donc a dirigé ce mouvement, reprit Brutus, qui? je veux le savoir.

Sdrubal le cabaretier lança le nom de Spartacus.

Aussitôt vint voix répétée: —Spartacus! Spartacus!

Et les sans-culottes désignaient le misérable qui venait d'insulter Loise de Matignon.

Trois officiers municipaux le prirent par le bras et l'amènèrent devant le représentant du comité nantais.

D'un revers de main celui-ci fit voler le bonnet phrygien de Spartacus; puis, Brutus poussant un sinistre éclat de rire se tourna vers les sans-culottes:

—Et vous croyez que cette homme s'appelle Spartacus? qu'il partage vos convictions, et veut défendre vos libertés! Son nom je vais vous le dire, moi! c'est Gael de Coetquen, baron de Vaunruel, dont vous avez brûlé le château hier; Gael, le frère de Florent; Gael qui assassina Blanche de complaisance avec son frère, et qui, après avoir demandé en mariage la fille du comte de Matignon, cherche aujourd'hui à l'arracher au sein asile qu'elle eût trouvé assez sûr pour la protéger contre lui.

Puis secouant l'épaulé de Gael: —Nous nous retrouvons, lui dit-il, et nous réglons nos comptes!

—C'est un traître! cria Sdrubal.

—À mort! hurlèrent vingt voix.

—La justice prononcera... dit Brutus; nous devons un arrêt avant le supplice du traître. —Au château de Dinan! au château de Dinan! Les Calvairiennes restaient toujours immobiles, serrées les unes contre les autres, entourant sœur Augustine de leurs bras. —Eh bien! leur demanda le représentant du comité nantais, vous êtes libres, qu'attendez-vous? —Qu'on nous conduise en prison, répondit doucement sœur Augustine.

Une heure après les portes du château de Dinan se refermaient sur elles.

XV

LE CHATEAU DE DINAN

Lorsque Jean IV, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, donna ordre à Fatry de Châteaugiron de bâtir un château dans "sa bonne ville de Dinan", il songeait à élever, à la fois une citadelle capable de soutenir un siège contre les Anglais, et un palais dans lequel il lui fût possible de recevoir sa fidèle noblesse. La situation de Dinan permettait de fortifier le château d'une façon unique et redoutable. Un entassement de roches granitiques devait servir de base à la citadelle, et ses épaisses murailles continueraient les défenses naturelles de la place. Quand le duc Jean IV vint avec Jeanne de Navarre, sa femme, visiter le château, œuvre de Fatry de Châteaugiron, il dut se trouver satisfait d'avoir été si intelligemment compris.

En effet, du sommet de la plus haute tour son regard pouvait embrasser le manoir de Léhon à demi caché dans la verdure, l'abbaye assise sur les bords fleuris de la Rance, la fraîche coulée du Bas-Bourgneuf, le calvaire monumental de Bécherel, puis à la limite extrême de l'horizon le mont Dol avec le reste de ses autels patens, plus loin encore les roches battues par la haute mer, enfin au milieu même des vagues, la roche de Saint-Michel, orgueilleuse de sa triple couronne murée; la ville, la chapellerie et la basilique.

Le château de Dinan proprement dit se composait de deux robustes tours accolées; la grande Tour de Coetquen dominait l'ensemble de l'édifice. On parvenait à la citadelle au moyen d'un pont-levis remplacé depuis par une arche de pont enjambant les anciens fossés. Au-dessus de la porte principale s'élevaient les armes sculptées de la ville que le marteau des demoiselles venait d'abattre au moment où se passaient les divers événements du drame que nous racontons.

Le château de Dinan servait alors de prison aux suspects, en attendant qu'on les transférât à Rennes ou à Nantes. Ce n'était pas la première fois, du reste, qu'il s'emplissait de captifs; en 1562 il avait déjà reçu les prisonniers calvinistes qui tentaient de rétablir en France le schisme des Iconoclastes; en 1744 trois mille prisonniers de guerre y furent incarcérés, la révolution devait le peupler de martyrs.

Les vastes pièces où les souverains de Bretagne recevaient jadis leur bonne noblesse voyaient à cette heure les représentants des premières familles du pays livrés aux insultes de misérables guichetiers. La Salle du Duc, la Salle des Gardes, la chapelle où se trouvait encore au fond d'un retable le dur siège de pierre de la reine Anne, la Chambre du Connétable, le Poste du Guet, la Salle d'Armes, se trouvaient, quelques jours après l'arrivée à Dinan du citoyen Brutus, remplis de prisonniers de sexes et d'âges différents. Quarante prêtres ayant refusé le serment constitutionnel occupaient la Salle d'Armes; une autre pièce renfermait pieu-mêlés les captifs politiques accusés d'avoir pris part à la conspiration du chevalier de Préromvan, ayant pour but de délivrer le Roi et sa famille de la captivité du Temple.

La belle comtesse Jacqueline de Guingamp, madame de Tournemine dont le mari se trouvait alors à Coblenz, Alix de Préromvan, Ahette de Gouvello et Havoise de la Houssaye avaient depuis l'heure de leur arrestation donné les preuves d'une invincible énergie. Elles avaient dû parcourir presque complètement à pied, et par des chemins difficiles, la distance séparant de Dinan le château de Préromvan, insultées

par les sans-culottes brisées de fatigue, et voyant dans l'avenir se dresser devant elles les poteaux ou la guillotine, ces femmes d'âges si différents s'étaient juré de montrer un égal courage, et de puis leur incarcération, elles n'avaient eu d'autre désir et d'autre soins que de faire oublier à leurs compagnons le sort qui les menaçait.

On se tromperait grandement si l'on s'imaginait que l'intérieur d'une prison sous la Terreur présentait de toutes les façons un aspect lugubre. Sans doute les murailles étaient nues, les lits insuffisants remplacés souvent par des bottes de paille, la nourriture chétive et distribuée d'une façon avarié; mais en opposition avec les privations physiques chacun des détenus redoublait de bonne grâce, de bienveillance et d'esprit. Les hommes paraissaient prendre à tâche de relever le courage de leurs compagnes, et celles-ci par la grâce de leur langage, la tranquillité de leur attitude, semblaient repousser bien loin l'idée du danger. Nul ne se faisait illusion cependant. Toute accusation était à l'avance une sentence de mort; du tribunal à l'échafaud il y avait à peine une distance de quelques pas. Et cependant à voir durant une après-midi d'hiver ces captifs renfermés dans la Salle du Connétable, on eût pu croire que, par le fait d'un magicien, une réunion choisie venait brusquement d'être transplantée de l'intérieur d'un opulent manoir, dans une salle démeublée du château de Jean IV.

Après des fenêtres Alix de Préromvan, Havoise et Ahette travaillaient à une tapisserie, tandis que Jacqueline de Guingamp continuait une lettre en forme de journal qu'elle se proposait d'envoyer à son mari, le jour où se présenterait une occasion favorable. Madame de Tournemine lisait attentivement dans un livre d'heures; quelques gentilshommes poursuivaient les chances d'une partie d'échecs ou de tric-trac, tandis que M. de Préromvan immobile dans un angle de la salle fixait sur sa petite-fille un regard plein d'angoisse.

Tout à coup la porte de la Salle du Connétable s'ouvrit brusquement, et les geôliers y poussèrent plus qu'ils n'y introduisirent les Calvairiennes chassées de leur couvent et qui préférant la prison à la liberté avaient demandé comme une grâce leur incarcération.

Captives, elle restaient les victimes d'une loi inique; libres, elles eussent paru accepter le décret qui les rendait à la vie séculière.

Un homme franchit en même temps que les religieuses le seuil de la Salle du Connétable; ce fut Gael de Coetquen. Devinant de quel mépris ses anciens amis le devaient tenir, Gael masqua son visage d'une railleuse insolence; sans saluer personne, même les femmes, il gagna l'angle le plus obscur de la pièce, s'assit sur une méchante chaise de paille, et les bras croisés sur le dossier il enveloppa d'un regard vipérin les groupes divers réunis dans la salle, mettant un nom sur chaque visage, et se rappelant des moindres circonstances de sa vie qui l'avaient rapproché de ces fiers gentilshommes et de ces belles jeunes femmes.

Bien différent avait été l'accueil fait aux saintes recluses dépossédées. Au moment où elles entrèrent, tous les hommes se le vèrent avec respect, et quelques-unes des femmes qui comptaient des Calvairiennes dans leur famille se jetèrent en pleurant dans les bras des nouvelles prisonnières.

Sœur Adélaïde qui jadis s'appelait Loise de Matignon prit place à côté de Jacqueline de Guingamp.

—Amie, lui dit-il, vous êtes ici pour le Roi, nous y venons pour Dieu; nos deux causes sont dignes d'en vie.

La supérieure dut raconter l'attaque du monastère; quand elle eut vu à la trahison de Gael, la charité et la pudeur retinrent sur ses lèvres une accusation foudroyante. Mais le silence qu'elle garda dénonça le coupable; madame de Guingamp se souvint que le frère de Tanguy avait jadis demandé Loise en mariage, et elle comprit tout.

—Le lâche! murmura-t-elle, le lâche!

(A continuer.)

GRAINES FRAICHES. Dispensaire de Québec.

Venant d'être reçu: UN GRAND APPROVISIONNEMENT DE Graines de Jardin et de Fleur!

Des meilleures maisons Anglaises et Françaises. Noms garantis, et provenant de la Récolte de l'Année Dernière!

Catalogues fournis gratis.

JOHN E. BURKE, Marché de la Haute-Ville.

Québec, 17 avril 1877.

Changement de Domicile

Le Sieur A. HENRISSARD, Professeur Botanique et Drogiste diplômé, sera transféré, au lieu de son domicile, de la rue St. Joseph, St. Sauveur, à la rue St. Joseph, No. 243, près du Marché Jacques-Cartier, St. Roch.

Il se fait un levain de prévention, ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il attend par les premiers steamers un assortiment complet de Médicines spéciales françaises, le tout de premier choix et recommandé par les plus célèbres médecins de France et de la capitale, ainsi que des plantes médicinales les plus riches et les plus précieuses en botanique. Le tout à des prix modérés.

P. S.—Médecine infallible pour la guérison prompte des Maux de Tête, Migraine et Névralgie. Prix les 2 paquets, 2 cts.

R. Médic. infallible pour l'expulsion du ver solitaire (taenia), etc., etc.

Québec, 14 avril 1877.—J.M.

AVIS.

Je, soussigné, ayant été nommé curateur de la succession de feu Jos. Eugène Hamel, marchand, de St. Thomas, donne avis par le présent à tous ceux qui sont ou seraient créanciers de la dite succession, d'avoir à payer au premier de mai prochain, et tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, de bien vouloir les présenter dans le même délai, soit au soussigné ou à M. Fr. Kirouac, marchand de fleur, de Québec.

St. Thomas, 13 avril 1877.

JEAN HAMEL.

13 avril 1877.

AVIS.

Je, soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

PRELATS

Provenant des meilleures manufactures.

Corniches, Poies, Baguettes en Cuivre, pour Escaliers

Couchettes en Fer, Matelas, etc.

GLOVER, FRY & CO.

Québec, 12 avril 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

ABEL PILO & CIE., 33, Rue de Fleurs, Paris.

Credit Littéraire et Musical POUR L'ACQUISITION DE LA Musique et des Livres

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de Littérature, Droit, Sciences, Beaux-Arts, Etc., Etc.

ainsi que des PUBLICATIONS MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payée le 1er du mois, et au-dessus de ce chiffre le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture. S'adresser à M. E. DANSEUR, 7, Place d'Armes, Montréal, agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puisseance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS.

BLUMHART & CIE., 87 Rue St. Pierre, Agent pour le District de Québec.

13 avril 1877.

GLOVER, FRY & CO.

Venant la liberté d'annoncer qu'ils ont assortiment de Nouveaux Marchandises de goût

Est un complet dans tous les départements, composant le plus beau Choix de Nouveautés de la saison

—Aussi— Marchandises à l'usage des Familles

Comprenant TOILES, COTONS, etc., etc.

NOUVEAUX TAPIS!!

Un grand assortiment de CHOIX venant d'être reçu, en

Tapiserie, Bruxelles, Tapis d'Escaliers, Tous au-dessous des prix habituels.

PRELATS

Provenant des meilleures manufactures.

Corniches, Poies, Baguettes en Cuivre, pour Escaliers

Couchettes en Fer, Matelas, etc.

GLOVER, FRY & CO.

Québec, 12 avril 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison, ou s'ensuivent, etc., que l'on voudrait s'en faire, et qu'il a promis de lui en faire, qu'il a fait preuve pendant les dix-sept années qu'il a été à son emploi, recevoir une part du patrimoine public.

447, rue St. Jean, (en dehors) Québec, 27 mars 1877.

AVIS.

Le soussigné, référant à Paris de M. Fr. Vézina, peindre, dans le numéro de L'Événement du 23 courant, donne avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter contre la dite partie de maison

Annouces Nouvelles.

La soirée dramatique du 26.
Encau du Matin—Oct. Lemioux & Cie.
Corporation de Québec—Chs. Baillargé.
Acte de la faillite de 1875—J. E. Dery.
Corporation de Québec—L. A. Cannon.
Soirée Littéraire et Musical.
Marchandises nouvelles—Glover, Fry & Co.
Chapeaux nouveaux—J. B. Liberté.
Continuation de la vente spéciale—Brunet & Laurent.

QUEBEC,

LUNDI, 28 AVRIL 1877.

La Police.

Nous voyons, par le rapport des délibérations du Conseil de Ville, que vendredi dernier, la question de la police a été définitivement réglée. Le gouvernement a péremptoirement refusé l'offre de \$25,000 par année que lui faisait la Corporation. Bien plus le gouvernement ne s'engageait pas, même si la Corporation eut consenti à donner \$30,000, à garder le même nombre d'hommes. De fait le gouvernement voulait tout simplement faire tout payer par la ville de Québec, et peut-être, qui sait, faire en outre un petit bénéfice.

— Eh bien ! nous l'avons franchement, nous sommes heureux de cette détermination à laquelle on est venu le Conseil de ne rien donner au delà de \$25,000 ; et nous sommes encore plus heureux de voir que cette fermeté a eu pour résultat de mettre fin au système d'une police provinciale, sous le contrôle du gouvernement, mais payé par la ville de Québec. C'était de fait une monstruosité conservatrice que la ville de Québec, seule, pouvait endurer patiemment.

C'est en 1870 que le gouvernement conservateur voulut doter notre province d'un corps de police qu'il dirigerait à sa guise, et suivant ses intérêts, mais qu'il ferait payer par les municipalités. Un cri unanime de réprobation vint le forcer de retirer en partie son projet. Mais ce qu'il ne put obtenir pour la province, et il l'imposa à la ville de Québec, et il trouva une majorité assez souple pour l'appuyer, et des députés de différentes parties du pays assez injustes pour imposer à notre ville un système qu'ils repoussaient énergiquement pour les divisions qu'ils représentaient.

Nous avons toujours combattu ce projet comme une iniquité commise envers notre ville, nous avons toujours dit que le gouvernement, malgré sa promesse et ses engagements, viendrait au bout de quelques années, demander une augmentation de l'appropriation votée pour la police, et ce qui se passe aujourd'hui nous donne parfaitement raison.

— A lire certains journaux, on croirait vraiment que le changement de système va laisser la ville de Québec dans un embarras terrible. Nous ne partageons pas cette opinion. Il est vrai que le gouvernement, — jamais bien pressé lorsqu'il s'agit de Québec — ne s'est pas hâté de donner son dernier mot, mais nous croyons néanmoins que la Corporation, malgré le temps limité mis à sa disposition, sera à la hauteur de ses devoirs.

Nous ne partageons pas non plus cette crainte, aussi mal fondée que peu réfléchie, que sous la Corporation la police va coûter près de \$40,000. Il faut bien peu connaître ce qui s'est fait par le passé, et être peu au fait des obligations de la loi, pour émettre de semblables opinions.

Pourquoi aussi cette crainte puérile que la Corporation ne pourra pas mettre sur pied un corps de police véritablement effectif ? Est-ce que la ville de Québec n'a pas su autrefois maintenir l'ordre et la tranquillité dans ses murs aussi bien que toutes les autres villes de la province, de la Puissance ? Est-ce que, seule, elle avait besoin du contrôle des ministres provinciaux pour s'assurer de degré de respectabilité et de dignité nécessaire à ses progrès et à sa bonne réputation ? Est-ce que les autres villes n'ont pas toujours eu le contrôle de leur police ? Est-ce qu'elles ne l'ont pas toujours exercé et ne l'exercent pas encore avec autant de succès que le gouvernement ?

Pourquoi donc la ville de Québec seule, se verrait-elle ainsi mise en tutelle comme incapable de se gouverner elle-même ? pourquoi aurions-nous toujours la faiblesse de vouloir, dans toutes les questions, nous mettre sous la dépendance et le bon plaisir du gouvernement ? Ne sommes-nous pas capables d'administrer nous-mêmes nos affaires municipales ? Encore une fois pour l'honneur et la dignité de Québec, pour la sécurité de notre population, nous sommes heureux de voir ridiculement disparaître ce grandiose projet conservateur d'une force armée dominant la province. C'est une honte de moins pour notre ville ; et c'est un dau-

ger de moins pour l'avenir ; c'est la preuve que l'arbitraire ne peut longtemps subsister parmi nous. Ce que nous regrettons dans ce changement, et ce qui est vraiment regrettable, c'est que le gouvernement, par ses retards, par son indécision, par son brusquement sur le pavé un certain nombre d'hommes de police. Il eût dû puisqu'il se voit incapable de garder ce corps, en prévenir les membres au moins plusieurs mois d'avance, afin de leur permettre de trouver ailleurs un autre emploi.

Nous espérons que la corporation fera tout en son pouvoir pour rendre justice à ces hommes.

Le Canadien, dans un article où la mauvaise foi la plus dégoûtante perce à chaque ligne, nous accuse d'exciter le fanatisme protestant contre l'Épiscopat, et il ajoute :

Quels jodas que ces libéraux ! Pour garder le pouvoir, qu'ils deshonorent par leurs iniquités, le pouvoir qu'ils placent au-dessus de leur nationalité, de leur traditions, de leur croyances, ils sont prêts à tout sacrifier, patrie, foi, libertés religieuses.

Les Judas sont les journaux qui, comme le Canadien et le Courrier, travaillent tous les jours, sans interruption, avec l'astuce du serpent, à diviser leurs compatriotes, à creuser entre deux partis également amis de leurs croyances et de leur nationalité, un abîme de plus en plus large, de plus en plus profond, et que le dévouement le plus généreux, que l'abnégation la plus complète, ne réussiront peut-être pas à combler, même aux yeux difficiles qui pourraient venir mettre en danger notre avenir.

— Que le Canadien et le Courrier se rassurent ! Dans les jours d'infortune, quand il s'agit de défendre nos droits, quand ils auront besoin d'inspiration et de courage, ce n'est pas chez eux que les libéraux iront prendre des leçons de patriotisme et de dévouement ; ils craindraient trop de voir ces nobles sentiments, ces devoirs sacrés, souillés par l'hypocrisie, ils craindraient trop de se souiller eux-mêmes au contact de ces véritables Judas, qui pour un misérable intérêt de parti, qui pour trente deniers, vendraient avec joie leur nationalité, leur patrie, et leur Dieu.

Le Canadien nous promet quelque chose à propos de Charles-ix, voire même la déqualification de M. Tremblay. C'est bien, confrère. Cette menace est-elle le commencement de la tempête qui semblerait vouloir se dissiper en un doux et tendre zéphyr ? Allez-vous, vaillant, noble Don Quichotte, partir en guerre contre des moulins à vent ?

— Quand on a pour devise : au plus tôt, devant sa conscience et devant Dieu, mettre flamberge au vent. Allons un peu de cœur au ventre.

Informations.

— On écrit d'Ottawa : M. Rufus Stephenson, député de Kent, M. Wallace, député de Norfolk sud, M. M. Rochester et Donville viennent d'être poursuivis par Isidore Champagne, hôtelier, d'Ottawa.

— On dit qu'un membre de la Chambre des Communes a obtenu de l'ancien administration un contrat pour une propriété de grande valeur le jour qui a précédé la résignation de cette même administration.

— Quatorze causes en appel seront plaidées devant la Cour Suprême à la session du mois de juin.

Chambre des Communes.

Ottawa, 17. L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

L'Orateur informe la Chambre qu'il a fait émaner un bref pour l'élection d'un nouveau représentant pour la ville d'Ottawa.

M. LAFLAMME propose que la chambre se forme en comité général demain, pour prendre en considération des résolutions pour amender l'acte concernant les poids et mesures.

M. CARTWRIGHT propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. FAIRROW désire attirer l'attention de la Chambre sur une question importante, celle des travaux du harve de Goderich. Il pense pouvoir démontrer que le gouvernement a gaspillé une somme de \$30,000 pour favoriser un de ses partisans. La soumission de M. Falton était la plus basse, \$182,630, tandis que celle de M. Moore & Cie., qui ont obtenu le contrat, était de \$212,540. Lorsqu'on a demandé au Premier Ministre pourquoi M. Falton n'avait pas obtenu le contrat, M. Falton a dit que M. Page qui lui a dit que M. Falton n'était tellement basé qu'il pourrait faire banqueroute et faire subir une perte considérable au gouvernement. Ces raisons ne sont point fondées. Au mois de mai, M. Moore & Cie., et il a probablement obtenu le contrat, parce qu'il a supporté le Ministre de la Justice dans son élection.

Il termine en proposant une résolution qui relate les faits et qui censure le gouvernement pour avoir violé le mode d'acorder des contrats pour des travaux publics.

M. MACKENZIE — L'hon. député a dit dans des papiers que le gouvernement accordait des contrats à ses partisans, sans s'occuper si les soumissions étaient les plus basses. Il (M. Mackenzie) a dit l'hon. député de prouver son avancé et c'est probablement pour cela qu'il soulève cette question aujourd'hui. Le gouvernement ne redoute pas ses attaques et il (M. Mackenzie) peut prouver que le gouvernement actuel a accordé un plus grand nombre de contrats à ceux dont les soumissions étaient les plus basses, que toute autre administration précédente. Quant au contrat dont il est question, il aura occasion d'en parler plus tard. Il donne ensuite les détails statistiques suivantes :

Table with 3 columns: Année, Administration, Nombre de contrats, Moyenne par cent du nombre de soumissions acceptées.

Administration actuelle. 1874... 90 57 1875... 73 58 1876... 30 23

La moyenne, par cent, du nombre des contrats donnés et du montant reçu par les plus bas soumissionnaires, est indiquée dans le tableau suivant :

Table with 3 columns: Année, Administration, Moyenne par cent du nombre de soumissions acceptées, Mo. enre par cent du total.

(— Aprouvements bruyants.)

En 1870, 52 contrats furent donnés en tout, et 32 ou 62 par cent furent accordés aux soumissionnaires, dont les soumissions étaient les plus basses. Le montant total des contrats cette année à l'état de 9,135,430. Montant total donné aux plus bas soumissionnaires 2,455,000. En 1871, 75 contrats furent accordés, dont 58 aux plus bas soumissionnaires. Montant total des contrats, 4,027,000. Montant reçu par les plus bas soumissionnaires 1,765,000. En 1872, 77 contrats furent donnés, dont 50 aux plus bas soumissionnaires. Le montant total des contrats était de 1,695,000. Montant donné aux plus bas soumissionnaires 840,000. En 1873, 76 contrats furent donnés, dont 53 aux plus bas soumissionnaires, représentant un montant de \$300,000 sur un montant total de \$6,000,000. En 1874, nombre total des contrats 90, dont 70 aux plus bas soumissionnaires. Le montant total était de cinq millions et demi et les plus bas soumissionnaires reçurent 2,987,000. En 1875, 73 contrats furent donnés, dont 69 aux plus bas soumissionnaires, ce qui est fait qu'une différence de quatre, (applaudissements) et ces quatre contrats furent accordés à ceux dont les soumissions précédaient les plus basses. Montant total des contrats 9,269,000. Montant reçu par les plus bas soumissionnaires 9,097,000. [Nouveaux applaudissements] En 1876, 30 contrats furent donnés dont 25 aux plus bas soumissionnaires. Montant total des contrats 4,665,000. Montant reçu par les plus bas soumissionnaires 4,297,000.

Il cite ces faits et a donné instruction à des fonctionnaires du département de préparer avec soin un tableau indiquant le nombre de contrats donnés et les noms des plus bas soumissionnaires, et comment le gouvernement avait mis en pratique le système d'accorder des contrats aux plus bas soumissionnaires. Il a cité des extraits de ce tableau pour démontrer que le gouvernement s'est occupé d'accorder des contrats aux plus bas soumissionnaires, lorsque cela pouvait se faire sans nuire aux intérêts publics, et le gouvernement actuel a accordé plus de contrats d'après ce système, que l'ancien gouvernement. Il fera publier ce tableau dans les journaux, afin de porter les faits à la connaissance du pays. Lorsque le gouvernement s'est écarté de cette règle, il l'a fait uniquement pour les intérêts publics. Il est bien vrai que dans un cas il a mis de côté la soumission d'une personne qui partage ses opinions publiques, M. Falton, mais ce dernier insistait pour avoir le contrat, parce qu'il supportait le gouvernement actuel.

On a dit que le gouvernement avait, dans un cas, mis la plus basse soumission de côté pour accorder le contrat à un de ses amis politiques, et que, dans un autre cas, il avait mis un ami politique de côté afin d'acheter un de ses adversaires. (Rires). Ce sont les mêmes raisons que l'on donne dans ce cas.

M. Mackenzie a écrit à M. Page lui demandant pourquoi la soumission de M. Falton avait été mise de côté. Il lui a répondu de M. Page qui dit que M. Falton, l'un des cautions de M. Falton, avait soulevé des difficultés au sujet d'un autre contrat, et en outre, que la soumission de M. Falton était tellement basse, que l'on avait considéré qu'il ne pourrait remplir le contrat à ces conditions.

La soumission de M. Neilson a été mise de côté, parce que ce dernier n'a point rempli les conditions de deux autres contrats, dont l'un était pour l'intercolonial et l'autre pour le Port Colborne. Le département a adopté pour règle de ne point prendre en considération les soumissions des contracteurs qui n'ont point rempli les conditions d'autres contrats qui leur ont déjà été accordés. On a agi de la même manière envers M. Hatch et Cie., qui n'ont point rempli les conditions du contrat pour la construction du bureau de poste à Ottawa, lorsqu'ils ont envoyé de nouvelles soumissions, elles n'ont point été prises en considération.

Le 484e rapport du comité des chemins, recommandant que certaines accusations portées contre M. Campeau, député-inspecteur des chemins, soient renvoyées à Son Honneur le Recorder pour être soumises à une enquête.

Présenté une pétition des commerçants du marché Finlay, recommandant l'application de Joseph Fruneau comme peseur sur le marché Finlay. Renvoyée au comité des marchés.

Présenté une pétition de M. Joseph Shyby et autres, demandant que la police du gouvernement soit subventionnée par la corporation pour une autre année.

A été considérée avec le rapport du comité spécial sur la police. Présenté le rapport du comité spécial touchant la réorganisation de la Force de Police. Présenté le 484e rapport du comité des chemins, recommandant que certaines accusations portées contre M. Campeau, député-inspecteur des chemins, soient renvoyées à Son Honneur le Recorder pour être soumises à une enquête. Présenté le 457e rapport du comité des marchés, (Ceci est le bilan des revenus sur le marché Finlay) Du consentement du conseil, M. le conseiller Chambers, secondé par M. le conseiller Brousseau, a proposé et il a été adopté. Résolu — Que ces trois derniers rapports soient pris en considération comme à l'ordre du jour. Présenté le 1074e rapport du comité des finances (concernant dans le 454e rapport du comité des marchés.) L'ordre du jour étant appelé, Le rapport du comité spécial sur la réorganisation de la force de police, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté. M. le conseiller Russell, secondé par M. le conseiller Brousseau, a proposé en amendement. Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que la pétition signée par un grand nombre de contribuables demandant au conseil d'acquiescer à la proposition du troisième division de vaisseaux de

La soumission de M. Ellis qui précédait les deux dernières, a été mise de côté parce qu'il a refusé d'accepter le contrat, il n'a pas même répondu aux lettres que le département lui a adressées plus tard. Ensuite le contrat a été offert de la manière la plus régulière à Moore et Cie. Il ne connaît aucune des parties personnellement, à l'exception de M. Neilson, à qui il aurait été heureux d'accorder un contrat, si les raisons qu'il a mentionnées n'eussent pas existé. Relativement à ce contrat, le gouvernement a agi de bonne foi, en se guidant d'après les rapports de ses fonctionnaires, parce qu'il était nouvellement arrivé au pouvoir. L'hon. député se livre à une foule de suppositions auxquelles il ne répondra pas, parce qu'elles n'ont point de rapport à la question. Il se contentera de dire que le gouvernement a agi de bonne foi n'ayant en vue que l'intérêt public. (Applaudissements.)

Sir JOHN A. dit que chaque cas doit être jugé suivant son mérite et qu'il ne prètera un édit lui aussi, avant la fin de la session.

Il fait une revue des faits et dit que le contrat aurait dû être accordé à M. Falton. L'amendement étant soumis aux voix est perdu sur la division suivante : Pour 62 Contre 103.

Il est alors six heures et la séance est levée.

Séance du soir.

La Chambre se forme en comité des subsides. Les items pour les harves et brise-lames des provinces suivantes sont adoptés : 22,000 pour Québec ; 97,000 pour le Nouveau-Brunswick ; 31,500 pour la Nouvelle Écosse et 30,000 pour l'île du Prince-Édouard.

L'item de 114,000 pour les travaux de drainage est adopté après quelque discussion, ainsi que le reste des items pour les édifices publics.

L'item de 100,000 pour l'entretien des bateaux à vapeur du gouvernement est adopté après des explications données par M. SMITH, au sujet de l'acquisition du steamer Glendon par le gouvernement.

Les items sous le titre de subsides pour les marées étant soumis,

M. JONES (Halifax) demande que le subside pour une ligne de steamer faisant le service deux fois par mois, entre Cork et Halifax, soit continué.

M. FORBES croit que si le subside n'est plus accordé à une ligne entre Halifax et l'Angleterre, qu'il devrait être accordé à une autre ligne pour faire le service entre les provinces maritimes et les Indes Occidentales. Il espère que le gouvernement prendra cette question en considération.

M. CARTWRIGHT dit qu'il ne faut pas oublier qu'on a déjà dépensé beaucoup pour le chemin intercolonial et pour établir des communications à Halifax pendant l'hiver. On a entamé des négociations avec le gouvernement britannique pour que les steamers de première classe arrêtent à Halifax et il espère que ces négociations seront terminées bientôt.

L'item de \$12,500 pour le service des bateaux à vapeur entre San Francisco et Victoria C. A., est adopté, ainsi que le reste des items pour les phares et le service des côtes.

Quelques autres items sont aussi adoptés.

L'Orateur donne lecture d'une lettre de M. Norris, député de Lincoln, annonçant qu'il résigne son siège et expliquant les motifs de sa résignation.

M. MACKENZIE fait ensuite quelques observations qui donnent lieu à une discussion, et la chambre s'ajourne.

(Officiel)

Séance Spéciale du Conseil-de-Ville

Vendredi, 20 avril 1877.

Présents : Son Honneur le Maire et M. le conseiller Chambers, Dinning, Gauthier, Norris, Poitras, Rinfret, St. Michel et M. M. les conseillers Bresse, Brousseau, Brunet, Burns, Convey, Convey, Gingras, Huot, Marcotte, McLaughlin, Russell, Smith, Vallières, Woods.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un rapport du Shérif du District de Québec, informant le conseil qu'il a obtenu jugement contre la corporation de Québec pour la somme de \$8,794.00 intérêt et dépens. Renvoyé au comité des finances.

Présenté une pétition de Demoiselle Thérèse Pelchat, demandant d'être exemptée de payer les cotisations sur sa propriété à St. Roch, à cause de sa pauvreté et de son âge avancé qui la rendent incapable de payer. Renvoyée au même comité.

Présenté une pétition des commerçants du marché Finlay, recommandant l'application de Joseph Fruneau comme peseur sur le marché Finlay. Renvoyée au comité des marchés.

Présenté une pétition de M. Joseph Shyby et autres, demandant que la police du gouvernement soit subventionnée par la corporation pour une autre année.

A été considérée avec le rapport du comité spécial sur la police.

Présenté le rapport du comité spécial touchant la réorganisation de la Force de Police.

Présenté le 484e rapport du comité des chemins, recommandant que certaines accusations portées contre M. Campeau, député-inspecteur des chemins, soient renvoyées à Son Honneur le Recorder pour être soumises à une enquête.

Présenté le 457e rapport du comité des marchés, (Ceci est le bilan des revenus sur le marché Finlay) Du consentement du conseil, M. le conseiller Chambers, secondé par M. le conseiller Brousseau, a proposé et il a été adopté.

Résolu — Que ces trois derniers rapports soient pris en considération comme à l'ordre du jour. Présenté le 1074e rapport du comité des finances (concernant dans le 454e rapport du comité des marchés.) L'ordre du jour étant appelé, Le rapport du comité spécial sur la réorganisation de la force de police, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté. M. le conseiller Russell, secondé par M. le conseiller Brousseau, a proposé en amendement. Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que la pétition signée par un grand nombre de contribuables demandant au conseil d'acquiescer à la proposition du troisième division de vaisseaux de

\$30,000 demandées comme subvention en faveur de la Police Provinciale ; laquelle motion a été rejetée sur division de 6 contre 15, savoir : Pour—MM. Poitras, Brousseau, Convey, McLaughlin, Russell, Smith—6. Contre—M. M. Chambers, Dinning et Gauthier. Norris, Poitras, Rinfret, St. Michel, Bresse, Brunet, Burns, Convey, Gingras, Huot, Marcotte, Vallières, Woods—15 et le dit rapport a été adopté sur la même division renversée, et il a été en conséquence.

Résolu—Que la somme de vingt-cinq mille piastres soit mise à la disposition de Son Honneur le Maire et de Leurs Honneurs le Recorder et le juge des Sessions, commissaires de police nommés en vertu de la loi, et qu'ils soient informés que, dans l'exécution des devoirs qui leur incombent, ils peuvent compter sur l'appui cordial et le concours de ce conseil.

— Pour la deuxième fois le projet d'un règlement intitulé : "Règlement pour ériger un marché public avec une halle et un bureau de pesage dans le quartier Montcalm dans la ville de Québec, rédigé en langue française et lu par M. le conseiller Brunet, a été adopté et il a été.

— Le 1072e rapport du comité des finances concernant un rapport du comité spécial pour l'ouverture d'une nouvelle rue au nord de la rue St. Paul, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil fasse l'acquisition de M. J. B. Renaud de dix-huit pieds sur la largeur de son terrain pour élargir la rue Morrison de 23 pieds comme point de communication de la rue St. Paul à la rivière, sur une profondeur de 120 pieds formant une contenance de 2160 pieds à 75 centes par pied, formant une somme de \$1620.00 et que le montant requis soit pris à même le produit de la vente des débris de l'édifice de la maison à été autorisée par la législature pour cet objet.

— Le 456e rapport du comité des marchés, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Qu'un bail d'une partie de l'étage des manoirs de la nouvelle halle du marché en dehors de la porte St. Jean (Montcalm) soit consenti pour l'établissement d'une école d'épicerie permanente à un loyer annuel de cinquante piastres payable à la Corporation.

D'après avis, M. l'échevin Dinning, secondé par M. le conseiller Smith, a proposé.

— Que les revenus des marchés Champlain, Finlay et Jacques-Cartier soient offerts en vente à l'écan public au comptant avant le premier mai prochain à une mise à prix de 25 pour cent au-dessus du revenu net en moyenne des cinq dernières années.

M. le conseiller Woods, secondé par M. le conseiller Smith, a proposé en amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés de la dite motion et les suivants substitués : "Que les revenus du marché Champlain, sans la taxe sur le débarcadere, ainsi que du marché St. Paul et pesée, soient vendus par écan public au comptant, à partir du premier mai prochain aux mises à prix qui suivent, à savoir : Marché Champlain, \$1500 ; Marché St. Paul et pesée \$1000. Etant bien entendu que nulle garantie ne sera donnée quant à l'étendue de terrain qu'occupent le marché St. Paul, lequel n'étant pas le marché public, et que le droit de chemin de fer du Nord ; laquelle motion en amendement a été adoptée sur division de 12 contre 10, et il a été en conséquence.

Résolu—comme suit. Le 454e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que certaines accusations graves ayant été portées contre M. Campeau, député-inspecteur des chemins de la Corporation, Son Honneur le Recorder soit requis, en conformité de la loi, de tenir une enquête, à ce sujet, et de faire rapport à ce conseil aussitôt que possible.

Le 457e rapport du comité des marchés, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

M. le conseiller Huot, secondé par M. le conseiller Gingras, a proposé en amendement au dit rapport qu'il soit adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

Résolu—Que le conseil s'ajourne le mardi 25 avril 1877, à 10 heures.

Le 457e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, a été adopté et il a été.

guerre ; elle se composera d'une frégate et de deux corvettes qui iront en Orient protéger les intérêts des français.

Paul de Cassagne a derechef été condamné à un emprisonnement de deux mois et à un amendement de 3 000 francs pour avoir insulté les pouvoirs publics.

Madrid, 22. Le gouvernement vient de promettre l'amnistie en faveur de tous les officiers et soldats qui ont participé à l'insurrection carliste ou cantonale, s'ils se rendent d'ici à 30 jours.

Rome, 22. Le Cardinal Vanicelli Casoni, archevêque de Ferrare, est mort.

Londres, 22. La principale raison pour laquelle la Russie retarde sa déclaration de guerre, est que ses préparatifs militaires ne sont pas complets et que ses mouvements sont entravés par le mauvais état des chemins. Une autre raison, c'est qu'elle s'attend qu'il lui faut plus de troupes qu'elle n'en a mobilisées. Il faudra plus de six semaines et même des mois auparavant que les troupes russes soient expédiées à leurs postes respectifs.

L'attitude de l'Angleterre commence à créer du malaise à St. Pétersbourg. Une dépêche de Pétersbourg annonce que le Sultan, tout en espérant encore dans la paix, va néanmoins descendre jusqu'à Danube pour prendre le commandement des troupes turques en cet endroit.

Une dépêche de Vienne annonce que la Roumanie va bientôt publier un manifeste dans lequel elle annoncera qu'elle agira de concert avec la Russie. La raison qu'elle donne, c'est que la Turquie persiste à refuser à la Roumanie ses justes privilèges et lui fait constamment l'injure de la considérer comme une partie intégrante de l'empire ottoman.

Le correspondant du Daily News à Pesth télégraphie : J'apprends que la Serbie, nonobstant son traité de paix avec la Porte, concentre deux corps d'observation, l'un à Negatin et l'autre à Deligrat, et a donné ordre à tous les sujets serbes de ne pas laisser la principauté.

Vienne, 22. On dit que les troupes roumaines occupent Ottenias, Guero et Kararas, sous le commandement d'officiers russes, dans le but de permettre aux forces russes de se concentrer entre Braïla et Ismail. A Kra Jova, 20,000 roumains forment un corps de réserve.

Une partie de la flotte turque prend position à Herzegov, près de Galatz, où les turcs pensent rencontrer les russes au passage du Danube.

Londres, 22. Le Casar est arrivé à Kiacheneff. Il fera la revue des troupes mardi.

Constantinople, 22. On dit que M. Layard, le nouvel ambassadeur anglais, a eu une entrevue samedi avec Edhem et Saffet Pacha, et qu'il a concerté la réponse de la Porte au protocole, en réitérant l'avertissement donné à la Turquie que l'Angleterre n'appuiera aucunement la Turquie.

L'Agence Russa, parlant de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, dit qu'une entente parlée existe à ce sujet entre l'Autriche et la Russie.

La France a informé la Porte qu'elle n'a pas l'intention pour le moment d'envoyer un ambassadeur à Constantinople.

FATS DIVERS.

COMMUNION.—Hier matin, au convent des Ursulines, 50 élèves pensionnaires et demi-pensionnaires ont fait leur première communion.

Le Lieut. Gouverneur et Son Honneur le juge Taschereau assistaient à la cérémonie.

BRAD TEMPS.—Depuis hier nous jouissons d'une température délicieuse.

AU CAP ROUGE.—La glace au Cap Rouge n'est pas encore partie.

STRAMER Océanique.—Ce matin un steamer océanique a été signalé à la Pointe-aux-Pères.

DRAMATIQUE.—Jeudi soir, nous aurons l'annonce de voir à Salle Jacques-Cartier, à St. Roch, un nouveau club dramatique.

Ce club, comme nous l'avons déjà dit, se compose de tous les amateurs de Québec qui ont remporté depuis plusieurs années de véritables succès et qui ont réellement une grande valeur.

Ils ont en vue de former un club dramatique très sérieux et aussi relevé qu'il est possible.

Jeudi soir, le club donnera de la comédie au vaudeville.

On peut voir le programme publié dans notre journal.

A jeudi soir.

MUSICAL.—La Belle Québécoise, tel est le titre d'un nouveau morceau de musique composé par M. Eug. Blanchard, un musicien de grand talent.

C'est une mazurka élégante, facile et qui aura de la vogue.

Nos remerciements à MM. A. & J. Veins, marchands de musique, les éditeurs, pour l'envoi d'un exemplaire.

L'impression du

navets le temps d'exprimer leur...

Cette préparation devient un sirop fort agréable...

VÉNÉRALES.—Les journaux de l'Inde...

Le cadavre de Sir Jung Bahadour était placé au centre du bûcher...

—Les précautions les plus judicieuses ne peuvent pas toujours empêcher quelqu'un de prendre du froid...

—Ce qui ne doit pas être un secret pour personne c'est que M. Desjardins...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

—On a vu récemment un homme qui se faisait passer pour un médecin...

l'ouest et de l'est, 50c à 54 pour blanche...

RAT! RAT! MORT! MORT

Extirpateur de la Vermine de Parson.

Decès.

Annouces Nouvelles.

SALLE PUBLIQUE DE ST. SAUVEUR.

MERCREDI, 25 AVRIL 1877.

Grand Soirée Dramatique, Musicale et Littéraire, au profit de l'UNION ST JOSEPH.

PROGRAMME.

1. Ouverture "L. Val Fleuri," C. Richard.

2. Roman, M. Alphonse Valin.

3. "La Hélicante," valse, Ziegl, C. Verdi.

4. "Les sortis intéressés," farce en un acte, amateurs canadiens.

5. "Les gontes de cristal," polka-mazurka, Clodomir, Corps de Musique de l'Union St Joseph.

Annouces Nouvelles.

VENTE PAR ENCAN.

IMMEUBLE DE VALEUR.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

VENTE A L'ENCAN.

ACTE DE LA FAILLITE DE 1875.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

VENTE PAR ENCAN.

IMMEUBLE DE VALEUR.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

VENTE A L'ENCAN.

ACTE DE LA FAILLITE DE 1875.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC.

VENTES A L'ENCAN.

MEUBLES DE MENAGE.

ENCAN DU MATIN.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

ENCAN DE MEUBLES.

500 Douzaines de Chapeaux de Paille.

L. N. HENNAULT.

1er MAI prochain.

NOUVEAUTES!!

75 Douzaines de Chapeaux de Satin.

MARCHANDISES SECHES.

AUSI.—Plusieurs mille piastres de Marchandises Sèches.

LE DEPARTEMENT DES HARDIS FAITES.

SEL! SEL! SEL! GRANDE REDUCTION DE PRIX.

ASSEMBLEE GENERALE.

AVIS.

AVIS.

